

**Subject: Canada Research Chairs Program updates and enhancements /
Programme des chaires de recherche du Canada : mises à jour et améliorations**

(le français suit)

On behalf of the Tri-Agency Institutional Programs Secretariat (TIPS), we are pleased to provide updates on the Canada Research Chairs Program (CRCP) enhancements as well as additional updates.

Program Enhancements

1. Implementation of the Tri-agency Policy on Indigenous Citizenship and Membership Affirmation

As of December 1st, 2026, the CRCP will be implementing the [Tri-agency Policy \(and directive\) on Indigenous Citizenship and Membership Affirmation](#). The objective is to establish a process that will provide reasonable assurance that CRCP awards intended for First Nations, Inuit and Métis in Canada are held by First Nations, Inuit and Métis, in Canada.

In alignment with the program's commitment to reconciliation, only Indigenous People from Canada are counted towards an institution's equity targets for Indigenous Peoples. If a nominee self-identifies as Indigenous, (First Nations, Inuit, or Métis in Canada), they will be required to complete the [secure form](#) as part of the nomination process.

Institutions must establish clear procedures for candidate communication and ensure that nominees are fully aware of the [self-identification](#) questions and the strict requirement to [provide documentation](#). At the time of nomination submission, program staff will complete the verification status. If there are documentation questions with the affirmation process, the nominee will be contacted directly. If the verification process impacts the nomination's eligibility to satisfy the institution's current equity targets, the institution will be notified.

In terms of implications of an ineligible or declined case, such as a nominee choosing not to self-identify in the program's self-identification form, failure to submit documents, or falling outside the eligible collectives of the policy, the person will remain eligible to be submitted as a chairholder, provided the institution is not under consequences for not meeting their equity targets at that time. The nominee, if successful, will not be counted toward the institution's equity targets for Indigenous Peoples. If the institution is under consequences, the nomination will only be accepted if the individual self-identifies as belonging to another underrepresented group for which the [institution has a target to meet by December 2029](#). If the chairholder is Indigenous from outside of Canada, they may choose to self-identify as racialized under question 6. in the self-identification form

by choosing ‘population group not listed above’. In that case they will be counted toward an institution’s equity target for racialized individuals (if applicable).

Program Updates

1. Continuous intake of nominations and renewals

As previously communicated, the CRCP is operating under a continuous intake model. Institutions may submit nominations on an ongoing basis, and the program will make every effort to provide expedited decisions.

Clarification: Renewal nominations will continue to be required in accordance with the end dates of existing Chair terms and must be submitted no later than the dates listed in the [timeline table](#). Institutions should ensure renewal files are submitted in alignment with the timelines associated with each Chair’s term end date, to ensure there is no break in funding. If an institution does not submit a renewal nomination within the final eligible renewal period, it will no longer be permitted to submit a renewal for that Chair. However, if the nominee is eligible, the institution may submit a new nomination for the Chair in question. If the new nomination is successful, it would not be eligible for renewal.

2. Convergence Portal:

Referees wishing to submit a letter of reference for Canada Research Chair nominees must now **log into the [convergence portal](#) first**, and then click on the link in the email from the institution.

If a referee does not have a convergence account, they must create one, but are not required to complete the full enrolment.

3. Reporting Requirements

A reminder that the Chairholder reports are available on the Convergence portal and were due July 31, 2026. Institutional Reports were due August 31, 2026. The reporting period is April 1, 2025 through March 31, 2026. All chairholders and institutions are required to submit a report, except in the following circumstances:

Examples of annual reporting exemptions

The chairholder held the chair for fewer than 12 months during the reporting period	Exempted
---	----------

A renewal was submitted during the reporting period	Exempted
A renewal started during the reporting period	Exempted
The chairholder was on leave during the reporting period	Exempted
The chairholder is on leave at the submission date for the report	Exempted

Part A of the Chairholder report is visible to institutional representatives.

We appreciate the institution's support in ensuring that their chairholders are in compliance with reporting requirements and the policy on exemptions.

4. Robbins-Ollivier Award for Excellence in Equity

The CRCP has launched the 2026 [Robbins-Ollivier Award for Excellence in Equity](#) competition, which recognizes the significant and impactful contributions that Marjorie Griffin Cohen, Louise Forsyth, Glenis Joyce, Audrey Kobayashi, Shree Mulay, Susan Prentice, Michèle Ollivier and Wendy Robbins have made to increase the level of equity within the CRCP and Canada's research ecosystem more broadly.

To be eligible, institutions must be meeting all the program's equity requirements. Institutions with consequences being imposed at the time of the deadline date in any given year are not eligible to apply.

The deadline for submitting nominations is **November 3, 2026**.

The decisions for the 2025 competition have now been communicated to institutions, and the recipients will be announced in early Fall 2026.

5. Canada Research Chairs Program Institutional Equity Stipend

We are pleased to invite all institutions who are currently eligible for the CRCP to apply for the [CRCP Institutional Equity Stipend of up to \\$50,000](#) by the deadline of **October 6, 2026**.

How to apply?

[The completed form](#) must be sent to: information@chairs-chaire.gc.ca by the deadline of October 6, 2026. Electronic signatures or an e-mail approval of the form by the institutional representative at the vice-president level will be accepted as signatures.

Institutional eligibility

To be eligible to apply, the nominating institution must have a current allocation of chairs from the CRCP and have submitted all Statements of Account related to previous year stipends. Institutions that have balances of unspent funds from previous years may be deemed ineligible for a new stipend. Data from the previous statements of account will be reviewed at the time of application and analyzed to confirm use of funds.

6. Launch of the Implementing Arrangement (IA) between the European Research Council (ERC) and the Tri-agency Institutional Programs Secretariat

We are pleased to inform you that the Implementing Arrangement (IA) between the European Research Council (ERC) and the Tri-agency Institutional Programs Secretariat - housed at the Social Sciences and Humanities Research Council - was renewed in 2025. The IA provides opportunities for [Canada Research Chairs](#) (CRCs) and [Banting Postdoctoral Fellows](#) (Banting Fellows) to engage in research collaborations with ERC grantees.

- [Press highlight](#)
- [Implementing Arrangement](#)

Summary of the Implementing Arrangement

- The IA provides research opportunities in Europe for CRCs and Banting Fellows to engage in research collaborations with ERC grantees.
- Those research opportunities are afforded by a call-out to ERC grantees interested in hosting CRCs and/or Banting Fellows.
- CRCs and Banting Fellows may be integrated into the research teams of the ERC grantees at their host institutions for the duration of the visit, and relevant expenses may be claimed under the existing ERC grant, within its own terms and conditions. CRCs and Banting Fellows can also use their existing award funds to cover travel, travel-related and hospitality expenditures.
- CRCs and Banting Fellows may participate in a single, long-term (e.g., up to 12 months) visit or multiple short-term visits (e.g., for joint experiments) that begin at least 12 months prior to the end date of their Canadian federal research grant or

fellowship. Multiple short-term visits should aggregate to a jointly determined minimum (e.g. 3 months).

- Before confirming a collaboration with an ERC grantee, CRCs are required to obtain approval from their institution and Banting Fellows are required to obtain approval from their supervisor.
- The Implementing Arrangement does not include new funding.
- Travel and hospitality and must be covered by existing ERC grants and existing CRC and/or Banting awards.

ERC-grantees interested in hosting CRCs and/or Banting Fellows

You will find attached the results of a call for expression led by the ERC. The participating ERC grantees gave their consent to transfer their personal data, including their email and the abstract of their project.

Next steps

Please share this email with your CRCs and Banting Fellows. CRCs and Banting Fellows must initiate conversations with the ERC grantees they want to collaborate with on their own. CRCs and Banting Fellows who arrange a collaboration must complete and submit the ERC Collaboration Form (attached) prior to departing overseas, including the signature by their host institution (CRCs) or their supervisor (Banting Fellows). This form will help to monitor collaborations that have resulted from the initiative. The form must be sent to this email address: erc-cer@sshrc-crsh.gc.ca.

Overseas placements must be reported in the annual CRC or end of award Banting reports.

For inquiries, please send an email to the following inbox: erc-cer@sshrc-crsh.gc.ca.

6- Equity, diversity and inclusion action plans (EDIAP) for institutions with fewer than five allocated chairs

Following feedback from institutions that the August 28th deadline for submission created challenges, the formal deadline for submission has been extended to **September 28th, 2026**. The plans should be submitted to this email address: EDI-EDI@chairs-chaire.gc.ca.

The deadline to publish the EDIAP on the institutions' public facing webpage has been extended to **eight weeks following submission** to the program. As a result, if you are submitting your EDIAP on the final deadline of September 28, 2026, the new deadline for posting will be **November 23, 2026**.

Dominique Lalonde
 Director, Institutional Programs
 Tri-agency Institutional Programs Secretariat
 Social Sciences and Humanities Research
 Council
Dominique.Lalonde@sshrc-crsh.gc.ca

Marie-Lynne Boudreau
 Director, Policy, Performance, and Equity
 Tri-agency Institutional Programs Secretariat
 Social Sciences and Humanities Research
 Council
Marie-Lynne.Boudreau@sshrc-crsh.gc.ca

Au nom du Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE), nous avons le plaisir de vous partager plusieurs mises à jour concernant le Programme des chaires de recherche du Canada.

Améliorations apportées au Programme

1. Mise en œuvre de la Politique interorganismes sur l'affirmation de la citoyenneté et de l'appartenance autochtones

À compter du 1er décembre 2026, le Programme des chaires de recherche du Canada (PCRC) mettra en œuvre la [Politique interorganismes sur l'affirmation de la citoyenneté et de l'appartenance autochtones](#). L'objectif est d'établir un processus axé sur l'affirmation des personnes candidates des Premières Nations, des Inuits et des Métis au Canada. Ce processus permettra de fournir une assurance raisonnable que les chaires du PCRC destinées aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au Canada sont détenues par des personnes appartenant à ces groupes au Canada.

Si une personne candidate s'auto-identifie comme Autochtone (Premières Nations, Inuits ou Métis au Canada), elle devra remplir le [formulaire sécurisé](#) dans le cadre du processus de mise en candidature.

Les établissements doivent mettre en place des procédures de communication claires et s'assurer que les personnes candidates sont pleinement conscientes des questions d'[autoidentification](#) ainsi que de l'obligation stricte de fournir des [documents justificatifs](#). Au moment du dépôt de la candidature, le personnel du programme procédera à la vérification du statut. En cas de questions concernant la documentation relative au processus d'affirmation, le personnel communiquera directement avec la personne candidate. Si le processus de vérification a un impact sur l'admissibilité de la candidature au regard des cibles actuels de l'établissement en matière d'équité, l'établissement en sera informé.

En ce qui concerne les répercussions d'un dossier inadmissible ou refusé — par exemple, si une personne candidate choisit de ne pas s'auto-identifier dans le formulaire du programme, omet de soumettre les documents requis ou ne fait pas partie des collectivités admissibles selon la politique —, la personne demeure admissible à une candidature de CRC, à condition que l'établissement ne fasse pas l'objet de conséquences liées aux cibles. Toutefois, la personne candidate ne sera pas comptabilisée dans la cible de l'établissement pour les peuples autochtones. Si l'établissement fait l'objet de conséquences, la mise en candidature ne pourra suivre son cours que si la personne s'auto-identifie également comme membre d'un autre groupe pour lequel [l'établissement doit atteindre une cible d'ici 2029](#). Si la personne titulaire de la chaire est autochtone mais provient de l'extérieur du Canada, elle peut choisir de s'auto-identifier comme personne racisée et être comptabilisée dans cette cible pour l'établissement.

Mises à jour sur le Programme

1. Réception continue des mises en candidature et des demandes de renouvellement

Comme nous l'avons annoncé précédemment, le Programme accepte en continu les mises en candidature. Les établissements pourront soumettre des candidatures à tout moment; le Programme fera tout son possible pour rendre ses décisions dans les meilleurs délais.

Clarification : Les demandes de renouvellement devront continuer à être présentées au plus en fonction des dates auxquelles les mandats des titulaires de chaire actuels prennent fin, et doivent être soumises au plus tard aux dates indiquées dans le [tableau des échéances](#). Les établissements doivent s'assurer de soumettre leurs demandes de renouvellement dans les délais correspondant à la date d'expiration du mandat de chaque titulaire de chaire, afin d'éviter toute interruption du financement. L'établissement qui ne présentera pas de demande de renouvellement durant l'ultime période admissible ne sera plus autorisé à soumettre de demande de renouvellement pour la chaire concernée. Toutefois, si une nouvelle personne est admissible, l'établissement pourra soumettre sa candidature pour occuper la chaire en question. Si la candidature est retenue, elle ne sera cependant pas admissible au renouvellement.

2. Portail Convergence :

Les personnes souhaitant soumettre une lettre de recommandation pour des candidatures à une chaire de recherche du Canada doivent désormais se connecter au [portail Convergence](#), et ensuite cliquer sur le lien figurant dans le courriel envoyé par l'établissement.

Si le rédacteur de lettre ne dispose pas d'un compte Convergence, un compte doit être créé, mais la personne n'est pas tenue de mener à bien l'ensemble de la procédure d'inscription.

3. Exigences en matière de rapports

Un rappel que les rapports des titulaires de chaire sont disponibles sur le portail Convergence à et devaient être remis au plus tard le 31 juillet. Les rapports des établissements devaient être remis au plus tard le 31 août. La période visée par les rapports s'étend du 1er avril, 2025 au 31 mars, 2026. Toutes les personnes titulaires de chaire et tous les établissements sont tenus de soumettre un rapport, sauf dans les cas suivants :

Exemples d'exemption de rapport annuel

La personne a occupé le poste de titulaire de chaire pendant moins de 12 mois durant la période de rapport	Exemption
Une demande de renouvellement a été soumise durant la période de rapport	Exemption
Un renouvellement de mandat est entré en vigueur durant la période de rapport	Exemption
La personne titulaire de chaire a été en congé durant la période de rapport	Exemption
La personne titulaire de chaire est en congé à la date de soumission du rapport	Exemption

La partie A du rapport de la personne titulaire de chaire est accessible aux personnes représentantes des établissements. Nous remercions l'établissement de son soutien pour veiller à ce que ses titulaires de chaire respectent les exigences en matière de rapports ainsi que la politique relative aux exemptions.

4. Prix Robbins-Ollivier d'excellence en matière d'équité

Le PCRC a lancé le [Prix Robbins-Ollivier d'excellence en matière d'équité](#) 2026, qui souligne les contributions importantes et marquantes de Marjorie Griffin Cohen, Louise Forsyth, Glenis Joyce, Audrey Kobayashi, Shree Mulay, Susan Prentice, Michèle Ollivier et Wendy Robbins pour accroître l'équité dans le PCRC et, plus largement, dans l'écosystème de la recherche du Canada.

Pour être admissibles, les établissements doivent satisfaire à toutes les exigences du PCRC relatives à l'équité et ne pas s'être fait imposé de conséquences à la date limite, au cours d'une année donnée.

La date limite pour les candidatures est le 3 novembre, 2026.

Les personnes lauréates du concours 2025 seront annoncés à l'automne 2026, et les institutions ont été informées des résultats.

5. Allocation relative à l'équité à l'intention des établissements du Programme des chaires de recherche du Canada

Nous sommes heureux d'inviter tous les établissements qui sont actuellement admissibles au Programme des chaires de recherche du Canada à présenter une pour l'[Allocation relative à l'équité à l'intention des établissements du Programme des chaires de recherche du Canada](#), pour un maximum de 50 000 \$ pour la date limite du **6 octobre, 2026**.

Comment présenter une demande?

Le [formulaire](#) dûment rempli doit être envoyé à information@chairs-chaire.gc.ca pour la date limite du 6 octobre, 2026. La signature électronique ou l'approbation du formulaire envoyée par courriel par une personne occupant un poste de niveau vice-rectoral représentant l'établissement sera acceptée.

Admissibilité des établissements

Pour être admissible, l'établissement doit s'être vu attribuer des chaires par le Programme, et avoir soumis tous les formulaires d'états des dépenses liés à l'allocation. Les établissements qui disposent encore de fonds non dépensés provenant des années précédentes peuvent être inadmissibles à une nouvelle allocation. Les données issues des précédents états des dépenses seront examinées au moment de la demande et analysées afin de confirmer les progrès réalisés dans l'utilisation des fonds.

6. Lancement de que l'arrangement de mise en œuvre (AM) entre le Conseil européen de la recherche (CER) et le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements

Nous avons le plaisir de vous informer que l'arrangement de mise en œuvre (AM) entre le Conseil européen de la recherche (CER) et le Secrétariat des programmes institutionnels des trois agences - hébergé par le Conseil de recherches en sciences humaines - a été renouvelé en 2025. L'AI offre aux [titulaires de chaires de recherche du Canada \(CRC\)](#) et aux [boursiers postdoctorales Banting \(boursier Banting\)](#) la possibilité de s'engager dans des collaborations de recherche avec des bénéficiaires de subventions du CER.

- [Coup de projecteur sur la presse](#)
- [Accord de mise en œuvre](#)

Résumé de l'accord de mise en œuvre

- L'AM offre aux CRC et aux boursiers Banting des opportunités de recherche en Europe pour s'engager dans des collaborations de recherche avec des bénéficiaires de subventions de le CER.
- Ces possibilités de recherche sont offertes par le biais d'un appel aux titulaires d'une subvention de le CER intéressés par l'accueil de CRC et/ou de boursier Banting.
- Les CRC et les boursiers Banting peuvent être intégrés dans les équipes de recherche des boursiers CER dans leurs institutions d'accueil pour la durée de la visite, et les dépenses correspondantes peuvent être réclamées dans le cadre de la bourse CER existante, selon ses propres termes et conditions. Les CRC et les boursiers Banting peuvent également utiliser les fonds de leur bourse existante pour couvrir les frais de voyage, les frais liés au voyage et les frais d'accueil.
- Les CRC et les boursiers Banting peuvent participer à une seule visite à long terme (par exemple, jusqu'à 12 mois) ou à plusieurs visites à court terme (par exemple, pour des expériences conjointes) qui commencent au moins 12 mois avant la date de fin de leur subvention de recherche fédérale canadienne ou de leur bourse de recherche. Les visites multiples de courte durée doivent se cumuler pour atteindre un minimum déterminé conjointement (par exemple, 3 mois).
- Avant de confirmer une collaboration avec un bénéficiaire d'une subvention du CER, les CRC doivent obtenir l'approbation de leur institution et les boursiers Banting doivent obtenir l'approbation de leur superviseur.
- L'accord de mise en œuvre n'inclut pas de nouveaux financements.
- Les frais de voyage et d'accueil doivent être couverts par les subventions CER et les bourses CRC et/ou Banting existantes.

Les titulaires d'une subvention du CER intéressés par l'accueil de CRC et/ou de boursiers Banting

Vous trouverez ci-joint les résultats d'un appel à expression mené par le CER. Les boursiers CER participants ont donné leur accord pour que leurs données personnelles soient transférées, notamment leur courriel et le résumé de leur projet.

Prochaines étapes

SVP partager ce courriel avec vos CRC et vos boursiers Banting. Les CRC et les boursiers Banting doivent entamer eux-mêmes des conversations avec les boursiers CER avec lesquels ils souhaitent collaborer. Les CRC et les boursiers Banting qui organisent une collaboration doivent remplir et soumettre le formulaire de collaboration du CER (ci-joint) avant leur départ à l'étranger, y compris la signature de leur institution d'accueil (CRC) ou de leur superviseur (Banting Fellows). Ce formulaire permettra d'assurer le suivi des collaborations issues de l'initiative. Le formulaire doit être envoyé à l'adresse électronique suivante : erc-cer@sshrc-crsh.gc.ca.

Les placements à l'étranger doivent être signalés dans les rapports annuels des CRC ou dans les rapports de fin de bourse Banting.

7. Plans d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (PAEDI) des établissements participant au Programme des chaires de recherche du Canada comptant moins de cinq chaires attribuées.

À la suite des commentaires reçus des établissements indiquant que la date limite du 28 août pour la soumission des plans créait des difficultés, la date limite officielle de soumission a été reportée au **28 septembre 2026**. Les plans doivent être soumis à l'adresse électronique suivante : EDI-EDI@chairs-chaire.gc.ca.

La date limite pour publier le PAEDI sur la page Web publique de l'établissement a été prolongée à huit semaines suivant sa soumission au programme. Par conséquent, si vous soumettez votre PAEDI à la date limite finale du 28 septembre 2026, la nouvelle date limite de publication sera le **23 novembre 2026**.

Dominique Lalonde
Directrice, Programmes interorganismes
Secrétariat des programmes interorganismes
à l'intention des établissements
Conseil de recherche en sciences humaines
Dominique.Lalonde@sshrc-crsh.gc.ca

Marie-Lynne Boudreau
Directrice, Rendement, équité et diversité
Secrétariat des programmes interorganismes
à l'intention des établissements
Conseil de recherche en sciences humaines
Marie-Lynne.Boudreau@sshrc-crsh.gc.ca